



Monsieur Charles LABOURE  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays d'Urfé  
42430 SAINT JUST EN CHEVALET

à

Mesdames, Messieurs  
les membres du Conseil Communautaire

Saint Just en Chevalet,  
Le vendredi 18 septembre 2026

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion de Conseil Communautaire le :

Le jeudi 24 septembre 2026 à 20h  
**Au siège de la Communauté de communes du Pays d'Urfé**  
55, rue René Cassin – 42430 Saint Just en Chevalet

**ORDRE DU JOUR :**

Séance publique :

- **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2026 ;**
- **Cabinet Dentaire / création de l'association syndicale libre (ASL) ;**
- **Exonération de la TEOM pour certains locaux professionnels au titre de l'année 2027 ;**
- **Service déchets / validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2025 ;**
- **Cession de l'atelier partagé / avancement des négociations ;**
- **Développement économique / Partenariats 2027 ;**
- **Avenant n°2 à la convention de partenariat du programme LEADER LOIRE 2023-2027 ;**
- **Actualisation du règlement communautaire d'aides aux TPE dans le cadre du dispositif régional « financer l'investissement de mon commerce de proximité avec point de vente » ;**
- **Convention financière relative au transport à la demande (TAD) du Pays d'Urfé**
- **Avenant à la convention du groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE ;**
- **Adhésion au service GEOLOIRE42 ;**
- **Convention de mise à disposition des biens du service eau de la commune de LES SALLES**
- **Modification des statuts de ROANNAISE DE L'EAU ;**

Séance de travail :

- **Interventions et questions diverses.**

Comptant sur votre présence indispensable, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,  
Charles LABOURE